



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE DU 18 JUIN 2026

DOSSIER N°2026-06-06 : PRISE EN CHARGE DES DÉPENSES DE LABORATOIRE EXTERNE

Le 18 juin 2026, réuni en salle des délibérations, sous la Présidence de M. Christophe de BALORRE,

Le Conseil d'administration,

Vu les statuts de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Orne, notamment son article 15 fixant les compétences du Conseil d'administration, et son article 9 indiquant le rôle de centrale d'achat,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu le budget de l'exercice en cours,

Considérant

- que l'Agence Technique Départementale intervient en appui aux collectivités membres pour la réalisation d'études et de travaux dans le domaine routier,
- que la réalisation de certaines prestations techniques (essais de laboratoire) nécessite le recours à un laboratoire spécialisé disposant des équipements et accréditations requises,
- que le Conseil départemental de l'Orne ne dispose pas en interne de l'ensemble des moyens pour effectuer ces prestations,
- qu'il est nécessaire d'assurer la qualité et la conformité des travaux réalisés pour le compte des adhérents,
- qu'il y a lieu, en conséquence, de conclure un contrat avec un laboratoire routier externe,

Après en avoir délibéré, décide

Article 1 : d'approuver le principe de la conclusion d'un contrat de prestations avec un laboratoire routier :

- ALS France – 40 rue du Ruisseau – 38070 Saint-Quentin-Fallavier,

Article 2 : d'approuver le contenu des prestations :

- analyses amiante et HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques),

Article 3 : d'approuver les modalités contractuelles :

- durée 1 an, reconductible selon les modalités prévues par le Code de la Commande Publique

Article 4 : d'approuver le montant prévisionnel : 12 000 € HT par an

Article 5 : d'autoriser le directeur, par délégation du Président de l'Agence, à signer le contrat et accomplir les démarches nécessaires à son exécution.

Fait à Alençon le 18 juin 2026, pour être porté au registre des délibérations.

Le Président,

Christophe de BALORRE

Nombre de membres en exercice : **23**

Nombre de membres présents : **11**

Nombre de suffrages exprimés : **17**

Vote pour : **17**

contre : 0

abstentions : 0

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
et de la publication le :
Affiché le :